

Manuel Simulateur de pension

Le simulateur de pension est un outil en ligne qui permet aux indépendants de se faire rapidement et facilement une idée de leur écart revenu-pension. Les indépendants peuvent également se faire une idée de leurs possibilités d'épargne fiscale et de la réduction d'impôt maximale dont ils peuvent bénéficier. Si les plans d'épargne fiscale ne suffisent pas à combler le déficit, le simulateur donne également une indication du montant que l'entrepreneur devrait épargner annuellement dans le 4^{ème} pilier.

Remarque : pour rester simple, ce simulateur fonctionne avec un certain nombre d'hypothèses. Ce simulateur n'est donc pas un programme pour faire des offres, mais sert avant tout de première étape dans un entretien de conseil en matière de "pension complémentaire".

<p>Vous êtes...</p> <p><input type="radio"/> Dirigeant d'entreprise</p> <p><input checked="" type="radio"/> Indépendant sans société</p> <p>Quel est votre âge ?</p> <p><input type="text" value="30"/> ans</p> <p>À quel âge avez-vous commencé à travailler ?</p> <p><input type="text" value="21"/> ans</p> <p>Estimation de votre revenu annuel brut :</p> <p><input type="text" value="75000"/> €</p> <p>Estimation de vos coûts annuels (cotisations sociales comprises) :</p> <p><input type="text" value="25000"/> €</p> <p>Savez-vous à quel montant s'élève votre pension légale ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Montant net par mois de votre pension légale :</p> <p><input type="text" value="1000"/> €</p> <p>Êtes-vous marié ou en cohabitation légale ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Quel est votre profil d'investisseur ?</p> <p><input type="text" value="Neutre"/></p> <p><input type="button" value="Simuler ma pension"/></p>	<p>Vous êtes...</p> <p><input checked="" type="radio"/> Dirigeant d'entreprise</p> <p><input type="radio"/> Indépendant sans société</p> <p>Quel est votre âge ?</p> <p><input type="text" value="30"/> ans</p> <p>À quel âge avez-vous commencé à travailler ?</p> <p><input type="text" value="21"/> ans</p> <p>À quel âge avez-vous commencé à travailler en tant qu'indépendant ?</p> <p><input type="text" value="26"/> ans</p> <p>À quel âge avez-vous commencé à travailler comme chef d'entreprise au sein de votre entreprise ?</p> <p><input type="text" value="30"/> ans</p> <p>Estimation de votre revenu annuel brut :</p> <p><input type="text" value="75000"/> €</p> <p>Savez-vous à quel montant s'élève votre pension légale ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Montant net par mois de votre pension légale :</p> <p><input type="text" value="1000"/> €</p> <p>Êtes-vous marié ou en cohabitation légale ?</p> <p><input checked="" type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non</p> <p>Quel est votre profil d'investisseur ?</p> <p><input type="text" value="Neutre"/></p> <p><input type="button" value="Simuler ma pension"/></p>
--	---



Une pension complémentaire est intéressante pour vous !

Réduisez votre écart de pension et payez moins d'impôts dès aujourd'hui.



Écart revenu-pension

- 3 725 €

Diminution de votre revenu mensuel net sans entreprendre d'actions
*Un taux d'inflation de 2% par an est pris en compte pour estimer votre revenu et votre pension à 67 ans.

Le rapport complet vous explique quelles actions vous pouvez entreprendre, quelles économies d'impôts vous pouvez réaliser et comment vous pouvez utiliser votre pension complémentaire pour investir dans l'immobilier.

Revenu net: revenu net actuel indexé de 2% jusqu'à 67 ans

Estimation de la pension légale nette: estimation de la pension nette

✓ selon la règle des 80% IPT pour les dirigeants d'entreprise

✓ 25% du revenu actuel si sans société

Ou

✓ Montant rempli par l'entrepreneur Indexé de 2% jusqu'à 67 ans

Veillez indiquer vos coordonnées afin que nous puissions vous envoyer le rapport complet. ✕

Adresse e-mail

Tu dois le remplir.

Prénom

Nom

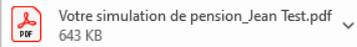
Nom entreprise (optionnel)

Découvrez-le maintenant

Remplir mail, nom et prénom

Mail avec rapport au entrepreneur

Le mail



Translate message to: English | Never translate from: French | [Translation preferences](#)

Cher entrepreneur,

Félicitations ! Vous prenez des mesures d'optimisation afin de bénéficier d'une pension plus confortable plus tard, et d'avantages fiscaux dès aujourd'hui.

Vous trouverez, en annexe de cet e-mail, votre simulation personnelle, ainsi qu'une analyse détaillée. Nous les avons réalisées sur la base des informations que vous nous avez fournies.

Cette simulation constitue la base idéale pour prendre rendez-vous avec votre courtier et faire le point sur la situation. Vous pouvez également rechercher un courtier d'assurance indépendant près de chez vous via [cette page](#).

Vous avez des questions concernant cette simulation ? Contactez-nous à l'adresse pensiontool@vivium.be.

Cordialement,

Vivium

Questions concernant les chiffres du rapport? pensiontool@pv.be

Le rapport

Vos données

Les calculs sont effectués – à titre indicatif – en partant des informations que vous nous avez communiquées. Contactez votre courtier en assurances pour approfondir ce sujet et obtenir des informations plus détaillées. Le présent document constitue néanmoins déjà une bonne base pour l'optimisation fiscale de votre pension complémentaire.



- Type indépendant : Indépendant sans société
- Âge : 30 ans
- A commencé à travailler à l'âge de : 21 ans
- Revenu brut imposable : 75 000 €
- Coûts brut annuels (cotisations sociales comprises) : 25 000 €
- Montant net mensuel de votre pension légale : 1 000 €
- Marié(e) ou cohabitant(e) légal(e) : Oui
- Profil d'investisseur : Neutre

Pour la simulation, nous partons du principe que :

- L'entrepreneur n'a pas encore une pension complémentaire
- L'entrepreneur reste actif jusqu'à 67 ans
- LTS est déductible fiscalement

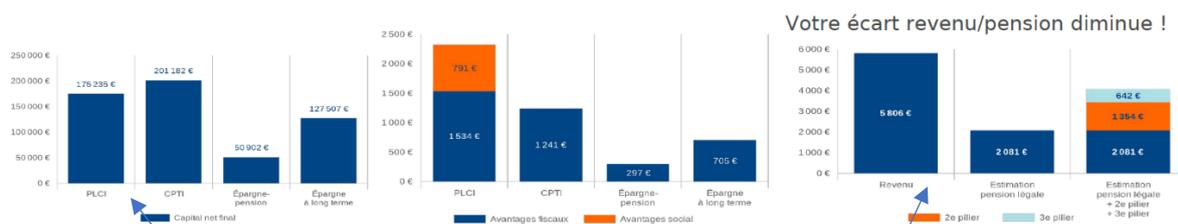
Et des projections de rendement suivantes (sans tenir compte des frais d'entrée) :

Profil	Rendement total	Sans PB	PB
Defensif	1,7%	1,5%	0,2%
Neutre	2,5%	2,5%	-
Dynamique	3,5%	3,5%	-

Le rendement (s)PLCI est TOUJOURS basé sur le profil défensif !

Pourquoi opter pour une pension complémentaire ?

1. Le capital-pension que vous épargnez¹ augmente rapidement et vous permettra de profiter d'une belle somme d'argent à votre retraite. Il est toutefois possible de la faire fructifier dès maintenant.
2. Vous payez DÉJÀ maintenant moins d'impôts et optimisez vos frais !
3. Votre écart revenu-pension se réduit et vous réduisez la différence entre votre pension et votre revenu actuel.



Détails dans les pages suivantes

	PLCI	PLCI sociale
Combien pouvez-vous épargner chaque année ?	Au maximum 3 859 €	Au maximum 4 440 €
Quel est votre avantage social ?	Jusqu'à 791 € par an	Jusqu'à 910 € par an
Quel est votre avantage fiscal ?	Jusqu'à 1 534 € par an	Jusqu'à 1 765 € par an
Quel est votre avantage total ?	Jusqu'à 2 325 € par an	Jusqu'à 2 675 € par an
Quel montant net recevrez-vous à 67 ans ?	175 235 €* 630 €	180 811 €* 650 €

* L'impôt final sur une PLCI se détermine selon un système de « rente fictive » et dépend du revenu à l'âge de la retraite. Sur la base de l'estimation de votre pension légale, nous tenons compte d'un impôt de 15%.

Calcul de l'impôt de "rente fictive" est sur base de la pension estimée.

Quelle est la meilleure formule pour vous ?



Votre meilleur choix : PLCI
Sur base de vos données, chaque euro que vous investissez via cette formule vous rapporte le plus. Cette formule est donc la plus intéressante pour vous.

Le rapport sans entreprise donne également une comparaison des différentes options.

Quel sera mon capital final net si j'investis² 100 EUR par an ?



P. 7 Mettre également l'accent sur les options pour investir dans l'immobilier et les garanties supplémentaires.

Et, ce n'est pas tout...

Vous ne devez pas attendre votre retraite pour pouvoir profiter du montant que vous avez épargné !

Vous pouvez protéger vos revenus et vos proches.

4^{ème} pilier ?

La partie 4^{ème} pilier n'apparaît que si les deuxième et troisième ne suffisent pas à combler l'écart revenu-pension !

Cependant, vous avez toujours un déficit mensuel de 1 729 €. Vous pouvez compenser cela par un contrat d'épargne non fiscale (connu sous le nom de 4^e pilier).



Le 4^e pilier de pension est celui de l'épargne libre, qui n'est pas assortie d'une réduction d'impôt. Vous profitez ainsi d'une liberté et d'une flexibilité quasi totales pour compléter votre pension :

- Choisissez vous-même le montant et le rythme auquel vous épargnez. Vous pouvez également effectuer des versements supplémentaires à tout moment.
- Étant donné que l'épargne libre ne relève pas du régime fiscal, vous n'êtes pas non plus limité par un montant maximal d'épargne.
- Votre capital du 4^e pilier est plus facilement disponible que pour l'épargne fiscale. Prélever votre capital dans le 2^e pilier (PLCI, CPTI...) ou le 3^e pilier (épargne-pension, épargne à long terme) avant votre pension n'est pas possible ou lourdement pénalisé sur le plan fiscal.